

LOI DU 2 MARS 2022 SUR L'ASSURANCE RÉCOLTE

Référence : RL044	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

LIEUX ET DATES :

A distance

Nous consulter

OBJECTIFS

- Connaître la législation spécifique à cette activité
- Comprendre l'utilité de ce produit d'assurance
- Analyser le contenu des différentes garanties proposées

Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignements [cliquez ici](#) ou [contactez-nous](#)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Une pédagogie pensée pour articuler efficacité et autonomie. Un podcast donnant de nombreux conseils concrets et opérationnels pour une mise en pratique immédiate.

Formateur(s) :

Nathalie Rose, responsable pédagogique, a la charge de la conception et de l'actualisation des offres de formation à l'IFPASS, principalement en assurance dommages et responsabilité civile, en droit et droit des assurances. Elle a été formatrice à l'IFPASS et à l'ENASS pendant de nombreuses années. Elle a également occupé différents postes en gestion des sinistres corporels et contentieux à fort impact financier.

PROGRAMME

A. LOI DU 2 MARS 2022 SUR L'ASSURANCE RECOLTE

Validation des acquis :

Comment est-elle évaluée ?

Une évaluation vous attend, mais rassurez-vous, il n'y a pas de pièges, ni même de mauvaises surprises... dès lors que vous suivez normalement votre formation ! Obtenez un score minimum de 80% de bonnes réponses et inscrivez cette formation à votre tableau des réussites ! Vous pouvez refaire le questionnaire autant de fois que vous le souhaitez !

Comment cette formation est-elle validée ?

Pour valider cette formation, vous devez avoir :

Écouté le podcast ;

Téléchargé la fiche pratique ;

Réussi l'évaluation dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Personnalisation parcours :

Une question technique ? Pédagogique ? Notre équipe pédagogique, community managers et webcocoons, est là pour y répondre ! Nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai de 48 heures ouvrées après le dépôt de la question sur le forum dans l'onglet "Communauté".

Vous avez dit webcocoons ? Tout à fait ! Le webcocoons est notre couteau suisse, professionnel de l'assurance formé à l'accompagnement des participants en ligne. Son rôle ? Répondre aux questions pédagogiques, techniques et administratives que vous pouvez vous poser !!

Fiche identité :

Cette formation est la propriété d'Ifpass Services.

Elle contient les éléments suivants :

1. 1 podcast (durée totale d'environ 6 minutes) ;
2. 1 quiz final de 7 questions.
3. 1 fiche pratique à télécharger

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux commerciaux, aux agents généraux et courtiers.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli – nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Prérequis pédagogiques :

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Prérequis techniques :

- Navigateurs internet
- Chrome (2 dernières versions majeures)
- Firefox (2 dernières versions majeures)

- Edge (2 dernières versions majeures)
- Safari sur OSX (2 dernières versions majeures)
Les vidéos de cette formation sont hébergées sur le site vimeo.com. Elles sont sous-titrées.

Logiciels :

- Lecteur PDF (pour les documents associés)
- Lecteur audio/vidéo
- Suite Microsoft Office (pour la restitution des missions)
Un casque audio peut être nécessaire si les formations sont suivies dans un espace partagé.

Modalité d'accès :

- Les demandes d'inscription se font par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

TARIFS ET FINANCEMENTS

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ifpass accessible par abonnement.
Pour plus de renseignement contactez-nous !

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 15/12/2025 à 14:10